NATIXIS INTERÉPARGNE

Document à caractère non promotionnel – ne constitue pas une offre commerciale

Reporting produit dans le cadre du Label Relance

T2 2024

Document destiné aux clients non professionnels et professionnels au sens de la directive MIF.

GROUPE BPCE

Label Relance

Le label « Relance » reconnaît les fonds d'investissement à même de mobiliser rapidement des ressources nouvelles pour soutenir les fonds propres et quasi-fonds propres des entreprises françaises, et en particulier des PME et ETI. L'objectif du label est de permettre aux épargnants d'identifier les OPC apportant une réponse aux besoins de financement des entreprises françaises, cotés ou non, et ainsi de mobiliser l'épargne pour la relance.
www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/particuliers/label-relance

01 Impact Actions Emploi Solidaire

NATIXIS INTERÉPARGNE

Risques du fonds

Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque (ISR), tel que défini par le règlement PRIIPs, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).

SRI : 4/7

Ce classement sur l'échelle de l'indicateur synthétique de risque est dû à son exposition aux marchés des actions internationales.

- Les données historiques ne constituent pas forcément une indication fiable pour l'avenir.
- La catégorie de risque indiquée n'est pas garantie et est susceptible d'évoluer dans le temps. Il n'y a pas de garantie de capital ou de protection sur la valeur du Compartiment.
- La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
- Les données historiques pourraient ne pas constituer une indication fiable pour l'avenir
- La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
- La catégorie de risque indiquée n'est pas garantie et est susceptible d'évoluer dans le temps

Les risques suivants ne sont pas toujours intégralement pris en compte par l'indicateur de risque et de rendement : Risque de liquidité, Risque de contrepartie, Risque de durabilité.
Les autres risques liés à l'investissement sont indiqués dans la section « Principaux risques » du règlement du fonds.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente la baisse de prix que le FIA devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le FIA a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le FIA.

Risque de durabilité

Ce Fonds est sujet à des risques de durabilité tels que définis à l'article 2(22) du Règlement (UE) 2019/2088, par un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Pour plus d'informations sur le dispositif d'intégration du risque de durabilité veuillez-vous référer au site internet de la Société de gestion et du gérant financier.

Investissements ESG – Limites méthodologiques En utilisant des critères ESG dans la politique d'investissement, l'objectif du Fonds concerné est en particulier de mieux gérer le risque de durabilité. Les critères ESG peuvent être générés à l'aide des modèles propriétaires, des modèles et des données de tiers ou d'une combinaison des deux. Les critères d'évaluation peuvent évoluer dans le temps ou varier en fonction du secteur ou de l'industrie dans lequel l'émetteur concerné opère. L'application de critères ESG au processus d'investissement peut conduire le Gestionnaire financier à investir ou à exclure des titres pour des raisons non financières, quelles que soient les opportunités de marché disponibles. Les données ESG reçues de tiers peuvent être incomplètes, inexactes ou indisponibles de temps à autre. En conséquence, il existe un risque que le Gestionnaire financier évalue incorrectement un titre ou un émetteur, entraînant l'inclusion ou l'exclusion directe ou indirecte incorrecte d'un titre dans le portefeuille d'un Fonds.

Informations générales (1/2)

Informations générales	
Nom de la société de gestion	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL
Nom de la société de gestion du fonds maître	MIROVA
Nom du FCPE	Impact Actions Emploi Solidaire
Nom du FCP maître	Insertion Emplois Dynamique
Codes ISIN du FCPE (pour toutes les parts commercialisées)	Part I : QS0004034789 Part RE : QS0004064786 Part A0 : FR0014005YX5 Part A1 : FR0013532470 Part A2 : FR0013532488 Part CO : QS0004071880
Code LEI (si disponible)	969500WJNA5RURBEU987
Pays de domiciliation du FCPE	France
Classe d'actifs (actions, diversifié, private equity, fonds de fonds…)	Actions 90% + 10% poche solidaire
Type de véhicule juridique	FCPE

Informations générales (2/2)

Contribution au dynamisme de l'économie et des territoires (FCP maître)	
Nombre d'entreprises françaises financées en fonds propres et quasi-fonds propres	81
Nombre de TPE-PME françaises financées en fonds propres et quasi-fonds propres	40
Nombre d'ETI françaises financées en fonds propres et quasi-fonds propres	20
Apport de financements nouveaux à des entreprises françaises (FCP maître)	
Nombre d'opérations d'augmentation de capital ou d'introduction en Bourse auxquelles l'OPC a participé de manière significative entre le 31/12/2020 et le 31/12/2021 (année 2021)	3
Nombre d'opérations d'augmentation de capital ou d'introduction en Bourse auxquelles l'OPC a participé de manière significative entre le 31/12/2021 et le 31/12/2022 (année 2022)	1
Nombre d'opérations d'augmentation de capital ou d'introduction en Bourse auxquelles l'OPC a participé de manière significative entre le 31/12/2022 et le 31/12/2023 (année 2023)	0
Nombre d'opérations d'augmentation de capital ou d'introduction en Bourse auxquelles l'OPC a participé de manière significative entre le 01/01/2024 et le 30/06/2024 (année 2024)	0
Nom des entreprises concernées par les opérations d'augmentation de capital ou d'introduction en Bourse*	• Compagnie des Alpes le 1er juillet 2021 (Augmentation de capital) • Entech le 1er octobre 2021 (introduction en bourse) • Afyren le 30 septembre 2021 (introduction en bourse) • Voltalia en décembre 2022
% de l'actif correspondant à des titres émis par une entreprise française ayant procédé à une opération d'augmentation du capital ou d'introduction en bourse depuis le 31/12/2020	3.29%
Dimension territoriale (FCP maître)	
Nombre de personnes employées en France dans les entreprises du portefeuille financées en fonds propres ou quasi-fonds propres dont le siège social est en France	poche cotée : 245 000
Nombre de personnes employées par région dans les entreprises non cotées financées en fonds propres ou quasi-fonds propres par l'OPC	Voir ci-dessous avec montants
Volume d'investissements réalisés par l'OPC dans des entreprises non cotées financées en fonds propres ou quasi-fonds propres par région	AUVERGNE-RHONE-ALPES 1604166 , ILE-DE-FRANCE 47959551.8 BRETAGNE 159000, GRAND EST 891000, PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR 716666, PAYS DE LA LOIRE 1550000, BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE 375000, HAUTS DE FRANCE 700000, NOUVELLE AQUITAINE 270538, MARTINIQUE 250000, OCCITANIE 300000

***Les valeurs mobilières mentionnées ci-dessus le sont à titre illustratif uniquement et ne constituent en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente**. Source : Mirova

NATIXIS INTERÉPARGNE

Politique d'investissement et dynamique de collecte (1/2)

Politique d'investissement et dynamique de collecte (FCPE)	
Encours (actif net) au 31 décembre 2023 ou, si l'OPC est en cours de levée, capitaux collectés à date	249 150 917€
Calendrier de collecte (si l'OPC est en cours de levée)	N.A
Flux de souscription (nets des rachats) entre le 31/12/2020 et le 31/12/2021 (année 2021) en millions d'euros, et en % de l'actif net de l'OPC au 31/12/2021	21 Millions et 15% de l'actif net
Flux de souscription (nets des rachats) entre le 31/12/2021 et le 31/12/2022 (année 2022) en millions d'euros, et en % de l'actif net de l'OPC au 31/12/2022	30 Millions et 20.6% de l'actif net
Flux de souscription (nets des rachats) entre le 31/12/2022 et le 31/12/2023 (année 2023) en millions d'euros, et en % de l'actif net de l'OPC au 31/12/2023	54 Millions et 24.5% de l'actif net
Flux de souscription (nets des rachats) entre le 31/12/2023 et le 28/06/2024 (année 2024) en millions d'euros, et en % de l'actif net de l'OPC au 28/06/2024	33 Millions et 13.1% de l'actif net
% de l'actif net investi dans des entreprises françaises en fonds propres	57.50%
% de l'actif net investi dans des entreprises françaises en quasi-fonds propres	1.00%
% de l'actif net investi dans des PME/ETI françaises en fonds propres	15.14%
% de l'actif net investi dans des PME/ETI françaises en quasi-fonds propres	1.00%
Régime d'investissement (1 ou 2)	1

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Source : Mirova et Natixis Interépargne

NATIXIS INTERÉPARGNE

Politique d'investissement et dynamique de collecte (2/2)

Pourcentage d'actif par opinion ESG

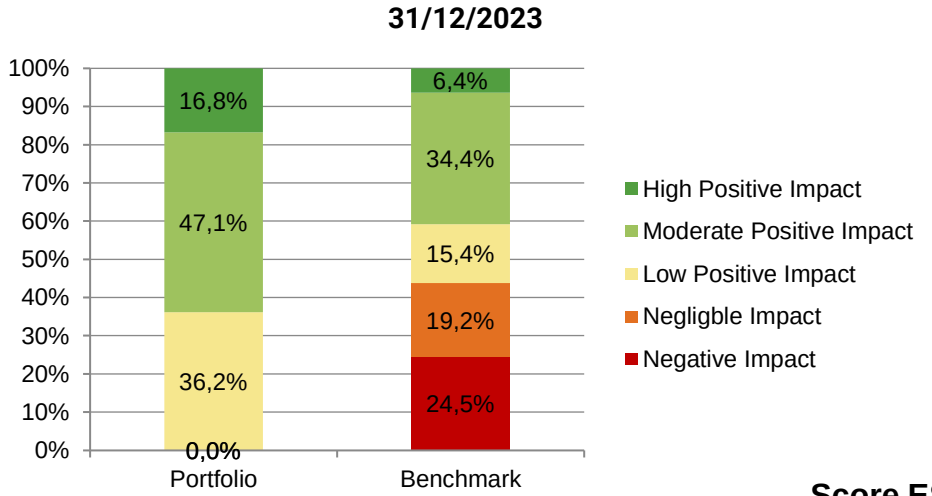

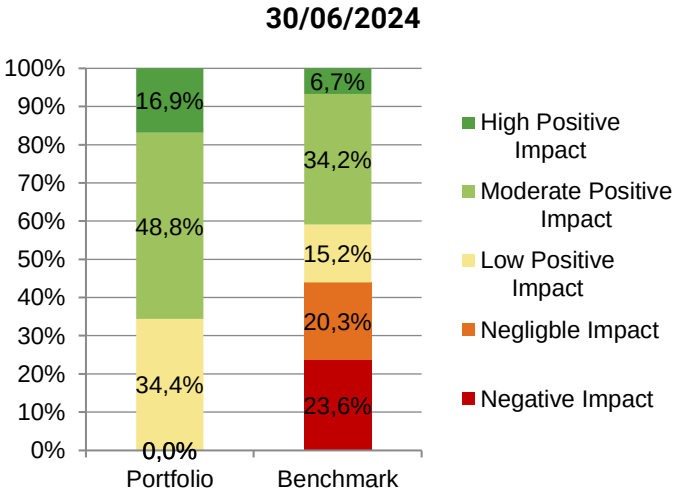

Score ESG

31/12/2023	Portefeuille	Benchmark
Score ESG	7.2	4.6

30/06/2024	Portefeuille	Benchmark
Score ESG	7.2	4.7

La méthodologie d'analyse ESG a fait l'objet de renforcements en janvier 2023. Pour plus d'informations sur nos méthodologies, veuillez consulter notre site Web Mirova: www.mirova.com/fr/recherche . Les éléments communiqués reflètent l'opinion / la situation de Mirova à la date du présent document et sont susceptibles d'évoluer sans préavis.

*Indice de référence (Benchmark) : MSCI EUROPE EX FRANCE NET TOTAL RETURN (45%), SBF 120 (45%), ESTR CAPITALISE (10%). Pour plus d'informations sur les limites potentielles de la stratégie extra-financière, veuillez-vous référer à la section « risques », et plus particulièrement « Investissements ESG – Risque et Limites méthodologiques » de la présentation. Source : Mirova

Critères ESG*

Critères ESG	
Nom du label ESG attribué au FCPE par ailleurs (le cas échéant)	Finansol, CIES
Taux d'analyse extra-financière du portefeuille (le cas échéant par classe d'actif)	100% Actifs cotés : réalisé par Mirova Actif Non cotés : Méthodologie France Active
Résumé de la méthodologie de calcul de la note ESG et/ou rappel des indicateurs suivis au titre du label Relance	- OPINION ESG - CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)** L'avis ESG vise à évaluer si l'investissement est compatible avec les ODD des Nations Unies et repose sur l'analyse de Mirova et ISS ESG, une tierce partie Cf. https://www.mirova.com/sites/default/files/2021-03/notre-approche-evaluation-esg_1.pdf Et https://mirova.com/sites/default/files/2023-06/20230531_Renforcement-methodologie-de-notation-ESG-note-explicative.pdf - EVOLUTION DE L'EFFECTIF MOYEN EN FRANCE SUR LES 3 DERNIÈRES ANNÉES: Pourcentage de créations d'emplois sur 3 ans par émetteur x poids moyen en portefeuille sur 3 ans par émetteur. Ce calcul est effectué pour le fonds (poche actions cotée rebasée à 100%. Source: Mirova - NOTE CONVICTION EMPLOI: Pour définir cette « conviction emploi » visant à mesurer la création d'emplois en France sur un cycle de 3 ans glissants, nous prenons en compte les éléments suivants : • la présence d'effectifs sur le territoire français et de leur évolution sur les trois dernières années, • la transparence de l'entreprise vis-à-vis de l'évolution de ses employés en France, • le niveau d'assurance sur la création d'emplois dans les années à venir, annonces, investissements, développement de nouvelles unités de production, plans de recrutement, etc. A noter que ne sont pris en compte que les ETPs (Equivalent Temps Plein) inscrits à la fin de l'année, excluant ainsi les travailleurs temporaires, stagiaires et alternants. Sur la base de cette évaluation, chaque émetteur se verra attribuer une note « conviction emploi » selon une échelle en 4 niveaux : " forte", "significative", "faible" ou "négative". - IMPACT ESTIMÉ SUR L'AUGMENTATION MOYENNE MONDIALE DE LA TEMPÉRATURE +(CO2/M€ induit et évité du portefeuille) CF. www.mirova.com/sites/default/files/2023-02/Mesure-Alignement-Temperature-Portefeuilles-Cotes_Juillet2022.pdf
Résultats ESG du portefeuille (dernière note ESG calculée ou résultats obtenus sur les indicateurs ESG de référence ; préciser la date de calcul)	CF. slide précédente
Précédente note ESG du portefeuille (le cas échéant communiquée lors du reporting Relance du 30/06/2023) ou précédents résultats obtenus sur les indicateurs ESG de référence ; préciser la date de calcul	CF. slide précédente
Résultats ESG de l'indice / univers d'investissement (pour les fonds engagés à surperformer l'indice / univers d'investissement)	Ne pas renseigner pour les fonds non tenus d'obtenir de meilleurs résultats que ceux de l'univers de référence
Actions engagées depuis le 30/06/2023, pour promouvoir les critères ESG du label Relance auprès des entreprises du portefeuille (obligations V a) de la Charte)	Pour le détail des actions engagées, se référer à la méthodologie d'engagement de Mirova : https://www.mirova.com/sites/default/files/2023-06/2023_Mirova-Engagement-Report.pdf (en anglais)

*Environnemental, Social et de Gouvernance. **Objectifs de Développement Durable tels que définis par l'ONU en 2015. Les références à un classement, un prix ou un label ne préjugent pas des résultats futurs de ces derniers/du fonds ou du gestionnaire. ***Depuis le 01/01/2023, la méthodologie a évolué ainsi que les notations ESG. Pour plus de détails, se rendre sur notre site : www.mirova.com/en/ourapproach-impact-esg-assessment). Les éléments communiqués reflètent l'opinion de MIROVA/la situation à la date du présent document et sont susceptibles d'évoluer sans préavis. Source : Mirova

NATIXIS INTERÉPARGNE

Caractéristiques d'Impact Actions Emploi Solidaire

Informations	
Objectif d'investissement	Le FCPE Impact Actions Emploi Solidaire est nourricier du FCP maître de droit français INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE. L'objectif du FCPE est identique à celui de son maître diminué des frais de gestion du nourricier: Le FCP a pour objectif un investissement durable. Le FCP est un fonds ISR et Solidaire, éligible au PEA, qui a pour objectif de générer, sur sa durée minimale de placement recommandée de cinq ans, une performance en ligne avec celle des marchés d'actions européens en investissant dans des sociétés dont les activités sont liées à des thèmes d'investissement durable et dans des entreprises européennes et internationales qui vont, selon l'analyse de Mirova, créer de l'emploi en France en intégrant de manière systématique des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). Les investissements dans des modèles économiquement durables présentant des caractéristiques sociales et/ou environnementales ne sont effectués qu'à condition qu'ils n'entravent pas ces objectifs environnementaux et sociaux et que les sociétés sélectionnées suivent des pratiques de bonne gouvernance.
Indice de référence	45 % MSCI Europe ex-France + 45 % SBF120 + 10% ESTR capitalisé (à titre de comparaison uniquement)
Durée d'investissement recommandée	5 ans minimum
Indicateur Synthétique de Risque[1]	4/7
Titres éligibles au PEA	Minimum 75%
Forme juridique	FCPE
Date de création	24/10/2008
Société de gestion	Natixis Investment Managers International
Gestionnaire financier du FCP maître	Mirova
Gérants du FCP maître	Fabien Leonhardt, Martin Arnaud
Valorisateur / Dépositaire	Caceis FA / Caceis Bank
ISIN / Code Bloomberg	Cf. slide précédente
Enregistrement	France
Valorisation	Quotidienne
Heure limite de centralisation	12h30
Règlement/livraison	J+2

Parts	Montant minimum de souscription initiale	Frais globaux (max)[2]	Droit d'entrée (max)[3]	Droit de sortie (max)
I	N/A	1,30%	5%	N/A
RE	N/A	2,57%	5%	N/A
CO	N/A	1,70%	5%	N/A
A0	N/A	1,30%	5%	N/A
A1	N/A	1,80%	5%	N/A
A2	N/A	2,01%	5%	N/A

Le FCP maître fait l'objet d'une gestion active. À titre indicatif uniquement, les performances du fonds peuvent être comparées avec celles de l'Indice de référence. Le Gestionnaire d'investissement délégué reste libre de choisir les actions qui composent le portefeuille conformément à la politique d'investissement du Compartiment. L'indice de référence n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales ou sociales telles que promues par le Fonds.

*L'atteinte de l'objectif extra-financier est fondé sur la réalisation d'hypothèses faites par le gérant financier.

Les risques liés à l'investissement sont indiqués dans la section « Principaux risques » de cette présentation et sur le prospectus du fonds disponible sur le site mirova.com

1- Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque (ISR), tel que défini par le règlement PRIIPs, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).

2- Les « Frais Globaux » représentent la somme des Frais de Gestion et des Frais d'Administration.

3- Non acquis au fonds.

Source : Mirova

NATIXIS INTERÉPARGNE

02 Disclaimer

Positionnement des fonds Mirova au regard de SFDR

Pour rappel : qu'est-ce que la réglementation SFDR ?

Le Règlement « Sustainable Finance Disclosure Reporting » (SFDR) vise à fournir plus de transparence en termes de responsabilité environnementale et sociale au sein des marchés financiers, à travers notamment la fourniture d'informations en matière de durabilité sur les produits financiers (intégration des risques et des incidences négatives en matière de durabilité). Ses objectifs sont d'assurer d'un alignement entre les documents commerciaux et la réalité des pratiques, d'assurer la comparabilité des produits en ces termes et d'orienter les investissements privés vers des investissements plus responsables. Cette réglementation intervient au niveau des entités (sociétés de gestion, sociétés d'investissement, conseillers financier), mais aussi au niveau des produits. Les publications des sociétés et les documents précontractuels des produits s'en trouveront modifiés.

La réglementation SFDR demande dans un premier temps de définir la classification de chaque produit en fonction de ses caractéristiques. la définition de chacune de ces catégories :

• Article 6 : le produit n'a pas d'objectif de durabilité. Ce type de produit, généralement appelé « produit de l'article 6 » ne relève pas de l'article 8 ni de l'article 9.

• Article 8 : la communication d'un produit intègre des caractéristiques environnementales et sociales même si ce n'est pas son point central, ni le point central du processus d'investissement. Le produit fait la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance

• Article 9 : le produit a un objectif d'investissement durable.

Réglementation SFDR : positionnement des fonds Mirova

L'intégration et la contribution aux enjeux de développement durable est inscrite au cœur de la mission de Mirova. Notre objectif est de proposer aux investisseurs des stratégies permettant de concilier recherche de rendement financier et d'impact positif sur la société. Cette recherche d'impact s'applique de façon transverse sur toutes nos classes d'actifs à travers l'intégration ex-ante des enjeux de développement durable dans les objectifs d'investissement de tous nos fonds, et la mesure ex-post systématique des impacts environnementaux et sociaux.

Pour les stratégies d'investissement listées (actions, obligations, diversifiés), les investissements sont prioritairement orientés vers les acteurs qui apportent des solutions aux enjeux du développement durable. Les enjeux environnementaux et sociaux sont partie intégrante des décisions d'investissements, et font l'objet d'une mesure systématique de la qualité développement durable des portefeuilles.

Les stratégies d'investissement en Infrastructures de Transition Energétique sont exclusivement tournées vers les solutions favorisant la transition énergétique i.e. la production d'énergies propres, la mobilité verte, etc. et intègrent systématiquement une revue des enjeux environnementaux et sociaux dans l'analyse des projets.

Les stratégies Capital Naturel, investissent, quant à elles, dans la restauration et la protection de la biodiversité dans des écosystèmes touchés par le changement climatique (forêts, océans, etc.) en finançant des projets à forts impacts environnementaux et sociaux. Notre stratégie de Private Equity à impact vise à avoir un impact positif sur l'environnement et la société et à générer des rendements financiers en fournissant des capitaux d'accélération aux entreprises disposant de solides normes ESG soutenant un modèle d'entreprise éprouvé répondant directement aux Objectifs de Développement Durable. La stratégie Solidaire de Mirova vise à financer des projets et entreprises non cotées à fort impact social et environnemental en France, en particulier pour les personnes en situation de vulnérabilité. Enfin, Mirova vise, pour l'ensemble de ses investissements, à proposer des portefeuilles cohérents avec une trajectoire climatique inférieure à 2°C définie dans les accords de Paris de 2015, et affiche systématiquement l'impact carbone de ses investissements (hors Gestion Solidaire, Capital Naturel et Private Equity à impact), calculée à partir d'une méthodologie propriétaire pouvant comporter des biais. Les fonds Mirova seront classifiés « article 9 » dans le cadre de la nouvelle réglementation européenne (SFDR).

NATIXIS INTERÉPARGNE

Stratégies d'investissement et principales incidences négatives

Intégration des risques en matière de durabilité dans les processus d'investissement

Afin d'atteindre l'objectif d'investissement durable fixé, tous les investissements sélectionnés font l'objet d'une analyse approfondie en matière de développement durable et de gouvernance. Cette analyse est menée par l'équipe Recherche (identification des opportunités durables, évaluation des pratiques ESG de l'émetteur, vote et activités engagées, recherche ESG et opinion « développement durable »). Chaque opinion développement durable inclut une analyse des opportunités et risques significatifs auxquels fait face une société/un projet.
Le résultat de ces analyses permet d'établir une opinion qualitative globale qui est définie en rapport avec la possibilité d'atteindre les objectifs de développement durable de l'ONU (ODD). Les investissements éligibles sont soit considérés par Mirova comme neutres au regard des ODD, soit considérés comme contribuant de manière positive ou très favorablement à l'atteinte des ODD.
Pour plus d'informations sur l'approche adoptée par Mirova pour atteindre ses objectifs d'investissement durable, vous pouvez consulter : www.mirova.com/fr/recherche/comprendre.
Le processus d'investissement inclut une approche ISR* significativement engageante qui se focalise sur des investissements bien notés sur le plan ESG afin d'atténuer l'impact potentiel des risques de durabilité sur le rendement du portefeuille. La Recherche s'appuie sur les sources de données et méthodologies suivantes pour évaluer, mesurer et suivre l'impact des investissements responsables sélectionnés :
Dans le cas des stratégies d'investissement listées, la qualité ESG globale du portefeuille est mesurée en continu par rapport à celle de l'indice de référence** aligné au fonds sur l'objectif de durabilité, ou, à défaut, de l'univers d'investissement du produit afin de garantir que le produit dispose d'un profil de qualité ESG supérieure à son indice ou univers d'investissement.
Dans les cas des stratégies d'investissement en actifs réels (solidaire, capital naturel et infrastructures de transition énergétique), l'opinion « développement durable » des opportunités d'investissement est réalisée en amont des transactions pour vérifier leur adéquation avec nos exigences en termes d'impact environnemental et/ou social et privilégier celles les mieux notées. Une fois les projets/structures financés, ils sont réévalués au fil du temps pour mesurer l'effectivité des impacts recherchés.
Mirova prépare l'analyse développement durable qualitative de chaque investissement. Cette analyse intègre l'ensemble du cycle de vie du produit, de l'extraction des matières premières à son élimination, en passant par son utilisation par le consommateur. L'analyse se concentre également sur les problématiques les plus pertinentes pour chaque investissement. Les principaux indicateurs négatifs définis par Mirova***, propres à chaque secteur, sont systématiquement intégrés dans l'opinion développement durable.
Mirova évalue également chaque investissement en utilisant un indicateur physique pour le carbone, évaluant à la fois les risques et opportunités en matière de transition énergétique. Au niveau des portefeuilles, les émissions consolidées créées et évitées sont prises en considération afin de déterminer un niveau d'alignement sur la base des scénarios climatiques publiés par des organisations internationales telles que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et l'Agence internationale de l'énergie. Pour plus d'informations sur la méthodologie, vous pouvez consulter www.mirova.com/en/research/demonstrating-impact.
En fonction de l'objectif et de la stratégie d'investissement des fonds, les investissements sont également évalués sur la base d'indicateurs spécifiques tels que l'égalité hommes-femmes et la diversité, tel qu'indiqué dans les reportings périodiques de chaque fonds.

Intégration des incidences négatives potentielles en matière de durabilité****

Le gérant évalue et suit des indicateurs définis pour identifier le risque d'impact négatif pour chaque secteur dans lequel nous investissons. Notre approche est décrite sur notre site web www.mirova.com/fr/recherche/comprendre. Les sociétés/projets dont les activités économiques ont un impact négatif sur l'atteinte de l'un ou plusieurs des objectifs de développement durables de l'ONU sont systématiquement exclus de notre univers d'investissement. Par ailleurs, une liste d'exclusion stricte est appliquée pour les activités controversées, incluant entre autres les activités contrevenant au Global Compact de l'ONU, aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Considérant que même des activités ayant un impact positif sur un ou plusieurs des objectifs de développement durable de l'ONU peuvent créer un risque négatif sur d'autres ODD, nous nous engageons activement auprès de sociétés dont l'objectif est de réduire ce risque.*****

*Investissement Socialement Responsable **L'indice de référence n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales ou sociales telles que promues par le(s) Fonds.
***A l'heure actuelle, Mirova suit les grands principes de la réglementation SFDR, disponibles ici : www.mirova.com/fr/recherche/comprendre ****Lien vers notre espace dédié SFDR : www.mirova.com/fr/reglementation-sfdr *****Lien vers le site de Mirova contenant les politiques d'exclusion : www.mirova.com/sites/default/files/2021-01/Activit%C3%A9s-Controvers%C3%A9es-Jan-2021-FR.pdf

Informations légales (1/2)

Impact Actions Emploi Solidaire est un FCPE agréé par l'Autorité des Marchés Financiers ("l'AMF"). Natixis Investment Managers International est la société de gestion de ce FCPE.

Les caractéristiques, le profil de risque et les frais relatifs à l'investissement dans des FCPE sont indiqués dans le Document d'Information Clé (DIC) du FCPE. Le capital investi et les performances ne sont pas garantis. Il convient de respecter la durée minimale de placement recommandée. Avant toute souscription à un FCPE, il est nécessaire de prendre connaissance de son DIC mis à disposition sur le site Internet www.interepargne.natixis.com/epargnants ou sur demande écrite auprès de la société de gestion. Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient être tenues responsables de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers.

Ce fonds fait l'objet d'un document d'information clé (DIC) et d'un règlement. Le DIC du fonds doit obligatoirement être remis préalablement à toute souscription. Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : ClientServicingAM@natixis.com.
Le fonds peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Il appartient donc à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à investir dans ces fonds.
Ce placement permet de profiter du potentiel de performance des marchés financiers en contrepartie d'une certaine prise de risque. Le capital investi et les performances ne sont pas garantis et il existe un risque de perte en capital.

Votre argent est investi dans des instruments financiers sélectionnés par Natixis Investment Managers International. Ces instruments connaitront les évolutions et aléas des marchés financiers. L'échelle (le profil) de risque et de rendement est un indicateur noté de 1 à 7 et correspond à des niveaux de risques et de rendements croissants. Il résulte d'une méthodologie réglementaire basée sur la volatilité annualisée, calculée sur 5 ans. Contrôlé périodiquement, l'indicateur peut évoluer.
L'investissement dans ce fonds présente notamment un risque de perte en capital. Pour plus d'informations sur les risques respectifs du fonds cité dans ce document, il convient de se reporter à son règlement respectif disponible auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : ClientServicingAM@natixis.com.
Il est fortement recommandé de diversifier suffisamment son patrimoine afin de ne pas l'exposer uniquement aux seuls risques de ce fonds. Il est recommandé à toute personne désireuse de souscrire des parts du fonds de contacter son conseiller habituel, préalablement à la souscription pour bénéficier d'une information ou d'un conseil adapté à sa situation personnelle.
Par ailleurs, les performances passées ne constituent en aucun cas une garantie ou un indicateur fiable de la performance actuelle ou future. Les performances sont calculées nettes de frais de gestion et de fonctionnement incluant des commissions et des droits de garde.
Conformément à la règlementation en vigueur, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit.
Selon la législation en vigueur, le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque client.
Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ces OPCVM/FIA dépend de la situation personnelle de chaque porteur. Pour le déterminer, chaque porteur devra tenir compte de son patrimoine personnel, de la réglementation qui lui est applicable, de ses besoins actuels et futurs sur l'horizon de placement recommandé mais également du niveau de risque auquel il souhaite s'exposer.

NATIXIS INTERÉPARGNE

Informations légales (2/2)

Cette présentation et son contenu ne constituent pas une invitation, un conseil ou une recommandation de souscrire, acquérir ou céder des parts émises ou à émettre par les fonds gérés par la société de gestion Mirova. Les services visés ne prennent en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique d'un destinataire en particulier. Mirova ne saurait être tenue pour responsable des pertes financières ou d'une quelconque décision prise sur le fondement des informations figurant dans cette présentation et n'assume aucune prestation de conseil, notamment en matière de services d'investissement. En tout état de cause, il vous appartient de consulter le règlement du fonds et de recueillir les avis internes et externes que vous estimez nécessaires ou souhaitables, y compris de la part de juristes, fiscalistes, comptables, conseillers financiers, ou tous autres spécialistes, pour vérifier notamment l'adéquation de l'investissement qui vous est présenté avec vos objectifs et vos contraintes et pour procéder à une évaluation indépendante de cet investissement afin d'en apprécier les mérites et les facteurs de risques.
L'information contenue dans ce document est fondée sur les circonstances, intentions et orientations actuelles et peuvent être amenées à être modifiées. Bien que Mirova ait pris toutes les précautions raisonnables pour vérifier que les informations contenues dans cette présentation sont issues de sources fiables, plusieurs de ces informations sont issues de sources publiques et/ou ont été fournies ou préparées par des tiers. Mirova ne porte aucune responsabilité concernant les descriptions et résumés figurant dans ce document. Mirova ne s'engage en aucune manière à garantir la validité, l'exactitude, la pérennité ou l'exhaustivité de l'information mentionnée ou induite dans ce document ou toute autre information fournie en rapport avec le fonds. Les destinataires doivent en outre noter que cette présentation contient des informations prospectives, délivrées à la date de cette présentation. Mirova ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser toute information prospective, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour toute autre raison. Toutes les informations financières notamment sur les prix, marges ou rentabilités sont indicatives et sont susceptibles d'évolution à tout moment, notamment en fonction des conditions de marché. Mirova se réserve le droit de modifier ou de retirer ces informations à tout moment, sans préavis.

Natixis Interépargne, Natixis Investment Managers International et MIrova ne sauraient être tenues responsables de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers.

La politique de vote et d'engagement de Mirova ainsi que les codes de transparence sont disponibles sur son site Web : www.mirova.com.

Document non contractuel à caractère purement informatif, rédigé en décembre 2023.

Natixis Interépargne :

Natixis Interépargne - Société Anonyme au capital de 8 890 784 € - RCS Paris 692 012 669 - Entreprise d'investissement agréée en France par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - Siège social : 59, avenue Pierre Mendès-France – 75013 Paris

Les fonds cités dans ce document sont gérés par les sociétés de gestion ci-dessous :

Natixis Investment Managers International : Société anonyme au capital de 94 127 658,48 € - 329 450 738 RCS Paris - Société de gestion de portefeuille agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 90-009. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

Mirova : Société de gestion de portefeuille - Société Anonyme RCS Paris n°394 648 216 - Agrément AMF n° GP 02-014 - 59, Avenue Pierre Mendes France – 75013 – Paris. Mirova est une filiale de Natixis Investment Managers International

NATIXIS INTERÉPARGNE

PARIS 2024

NATIXIS
INTERÉPARGNE

PARTENAIRE PREMIUM

PARIS 2024

GROUPE BPCE